

Prise en charge d'une personne décédée par infection au Coronavirus

Au regard des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique formulées dans l'avis du 18 février 2020¹, les consignes suivantes sont données pour la protection du personnel soignant, du personnel de chambre mortuaire ou des opérateurs du funéraire ayant à prendre en charge le corps de personnes décédées suite à une infection au CoVID19

Il est recommandé dans ce cas que :

- Le respect des précautions standards et complémentaires de type air et contact soit maintenu quel que soit le lieu de prise en charge
- Le corps soit lavé uniquement dans la chambre dans laquelle il a été pris en charge, à l'aide de gants à usage unique à éliminer dans la filière DASRI
- Le corps soit enveloppé dans une housse mortuaire étanche hermétiquement close ;
- La housse mortuaire soit nettoyée avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent, puis rincée à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à usage unique à éliminer dans la filière DASRI ;
- La housse mortuaire soit désinfectée (avec de l'eau de javel à 0,5% avec un temps de contact de 1 minute) ;
- le corps dans sa housse recouverte d'un drap soit transféré en chambre mortuaire ;
- la housse ne soit pas ouverte ;
- Les précautions standard soient appliquées lors de la manipulation de la housse ;
- Le corps soit déposé en cercueil simple, répondant aux caractéristiques définies à l'article R.2213-25 du code général des collectivités territoriales et qu'il soit procédé sans délai à la fermeture définitive du cercueil ;
- Aucun acte de thanatopraxie ne soit pratiqué.

¹ Avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 18 février 2020 relatif à la prise en charge du corps d'un patient décédé infecté par le virus SARS-CoV-2 : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=764>

Les précautions ci-devant rappelées n'impactent pas le choix des obsèques, inhumation ou crémation.

N.B : *Tout corps de défunt est potentiellement contaminant et les précautions standard doivent être appliquées lors de sa manipulation² sachant que :*

- *l'excrétion du virus peut être retrouvée dans les liquides biologiques dont les selles même s'il n'est pas certain que le virus excrété par ces voies soit encore infectant³*
- *La manipulation d'un corps peut exposer le personnel le manipulant à des germes à transmission aérienne*
- *La manipulation des draps peut entraîner l'aérosolisation des germes qui se sont déposés sur les surfaces⁴*

Les recommandations ci-dessus élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de cette note peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques

² Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H). Actualisation. Précautions standard. Etablissements de santé – Etablissements médicosociaux – Soins de ville, juin 2017. Accessible sur <https://www.sf2h.net/publications/actualisation-precautions-standard-2017>

³ Holshue ML, DeBolt C, Lindquist S et al., for the Washington State 2019-nCoV Case Investigation Team. First Case of 2019 Novel Coronavirus in the United States. N Engl J Med.2020 Jan 31.doi:10.1056/NEJMoa2001191

⁴ Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) . avis relatif au traitement du linge, au nettoyage des locaux ayant hébergé un patient contaminé à 2019n-CoV et à la protection des personnels. 7 février 2020. Disponible sur <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/02/AVIS-SF2H-Prise-en-charge-linge-et-locaux-2019-nCoV-07-02-2020.pdf>